



<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b>  <b>Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</b></p> <p><b>19 avenue du Maine</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/MAPAT/2018-638</b></p> <p><b>27/08/2018</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 06/11/2018

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 5

**Objet :** formation en 2018 des directeurs des établissements publics et privés suite à la rénovation des baccalauréats professionnels "Aménagements paysagers (AP)" et "Conduite de productions horticoles (CPH)".

#### Destinataires d'exécution

DRAAF  
 EPLEFPA  
 Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)  
 ENSFEA  
 Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

**Résumé :** note d'information sur l'organisation en 2018 d'une formation pour les directeurs d'établissements publics et privés suite à la rénovation des baccalauréats professionnels "Aménagements paysagers (AP)" et "Conduite de productions horticoles (CPH)".

## 1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Cette note de service a pour objectif de présenter l'accompagnement mis en place pour les directeurs et qui concerne la rénovation des baccalauréats professionnels «Aménagements paysagers (AP)» et «Conduite de productions horticoles (CPH)». Une autre note de service présentera l'accompagnement à destination des équipes pédagogiques avec des sessions de formation prévues début 2019.

Cette action de formation comprend trois sessions : deux sessions pour le baccalauréat professionnel AP et une session pour le baccalauréat professionnel CPH.

### 1.1. Objectifs

Cette formation, spécifique aux personnels de direction, se donne pour objectifs :

- d'une part, de présenter les évolutions des diplômes rénovés des baccalauréats professionnels AP et CPH, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements ;
- d'autre part, de proposer aux directeurs, une aide à l'animation de l'équipe en vue de la mise en place de la rénovation ainsi que des pistes d'organisation pédagogique en lien avec la rénovation et l'évaluation par capacités.

Les sessions d'accompagnement destinées aux membres des équipes enseignantes prévues début 2019 seront axées sur la certification et la mise en œuvre des évaluations, ainsi que sur leurs conséquences à intégrer en matière de formation.

### 1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation :

- les directeurs des établissements publics (D2, D3, directeurs de CFA, directeurs de CFPPA) ;
- les directeurs des établissements privés (CNEAP, UNREP) ;
- deux représentants pour l'ensemble des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou des fédérations régionales par session.

**Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.**

### 1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Elle est co-animée par des formateurs de l'ENSFEA et des inspecteurs pédagogiques.

Le programme de cette journée de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1 <sup>ère</sup> 1/2 journée MATIN 10h00-12h30	Plénière	Présentation du sens de la rénovation et des principales évolutions Grilles horaires
2 <sup>ème</sup> 1/2 journée APRÈS-MIDI 13h30-16h00	Ateliers	Eléments en matière de pilotage pédagogique pour initier la réflexion dans les établissements en lien avec la rénovation Pistes en matière d'organisation pédagogique

Compte tenu des effectifs prévisionnels, deux ateliers identiques seront conduits en parallèle.

*Les documents relatifs aux Baccalauréats professionnels AP et CPH sont disponibles sur le site [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)*

*Il est demandé aux participants des sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont des sessions de formation, de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels et de se munir des documents imprimés lors des sessions.*

## 2. DATES ET LIEU DE FORMATION

Les sessions se dérouleront :

### 2.1. Pour la spécialité AP

- pour les établissements des régions : *Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur*

**le 5 octobre de 10h00 à 16h00  
à l'ENSFEA Toulouse**

**Code action session 530738/1**

**Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 13 septembre 2018**

- pour les établissements des régions : *Bretagne, Normandie, Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire, Ile-de-France, Hauts-de-France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Corse*

**le 6 novembre de 10h00 à 16h00  
à Paris (lieu déterminé ultérieurement)**

**Code action session 530738/2**

**Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 8 octobre 2018**

### 2.2. Pour la spécialité CPH

- pour tous les établissements :

**le 9 octobre de 10h00 à 16h00  
à Lyon (lieu déterminé ultérieurement)**

**Code action session 530739/1**

**Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 17 septembre 2018**

## 3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : [nadine.hirtzlin@educagri.fr](mailto:nadine.hirtzlin@educagri.fr).

### 3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

#### 3.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2018

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou cf. **Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/gestion-et-suivi-safo/> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur.

#### 3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2018

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/> ou cf. **Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

### 3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. **Annexe 3**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP qui valident les fiches d'inscription des

établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : [nadine.hirtzlin@educagri.fr](mailto:nadine.hirtzlin@educagri.fr) avant la date limite d'inscription.

***Attention*** : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

### **3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFREO)**

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 4**).

Les fédérations régionales pour l'UNMFREO :

- inscrivent les personnels, chargés de représenter les établissements des MFR dans chaque inter-régions selon les indications données au paragraphe 1.2. ;
- et retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : [nadine.hirtzlin@educagri.fr](mailto:nadine.hirtzlin@educagri.fr) avant la date limite d'inscription.

***Attention*** : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le chef de la mission d'appui au pilotage  
et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER



## Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :		
Courriel agent :	Tél :		
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie :      A      B      C		
Code agent SAFO ②:	et /ou      Code agent EPICEA ②:		
Direction ou EPL d'affectation :			
Établissement d'exercice :			
Service :			
Adresse administrative :			
Courriel institutionnel :			
Tel :			
Agent d'EPL	Autre agent ministère de l'agriculture	Agent ministère de l'écologie	Autre

<b>Code Action :</b>	<b>Action SAFO</b> <b>Action EPICEA</b>		
<b>Titre de l'action :</b>			
<b>Structure organisatrice de l'action :</b>			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

<b>Motivation de la demande ① (1 seule réponse)</b>		
T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	
Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines :      Oui      Non      (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)		
<b>Vos attentes précises par rapport à cette formation :</b>		

**Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③**

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

<b>Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement</b>	<b>Visa du RLF ③</b>	<b>Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission</b>
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **Création d'un agent dans l'outil SAFO**  
**Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO**

(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

**Identification de l'agent**

<b>Code SAFO <sup>(1)</sup> :</b>			
<b>Nom :</b>			
<b>Nom de jeune fille :</b>			
<b>Prénom :</b>			
<b>Date de naissance :</b>	<b>Lieu de naissance :</b>	<b>Sexe</b>	<b>F M</b>
<b>N° sécurité sociale :</b>	<b>Catégorie :</b>	<b>A B C</b>	<b>Corps :</b>
<b>Adresse Personnelle :</b>			
<b>Mail :</b>			

<b>Région d'affectation actuelle :</b>
<b>Région d'affectation antérieure :</b>
<b>Établissement d'affectation actuel :</b>
<b>Établissement d'exercice actuel :</b>
<b>Adresse <sup>(2)</sup> :</b>
<b>Mail institutionnel <sup>(2)</sup> :</b>
<b>Date d'entrée dans l'enseignement agricole :</b>

<b>Agent travaillant en EPLEFPA</b>	<b>Agent hors EPLEFPA</b>
Titulaire	Enseignement agricole supérieur public
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	MAA : administration centrale, établissements publics
Contractuel sur budget d'établissement	MAA : services déconcentrés
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)	Enseignement agricole privé
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)	Education nationale
Stagiaire ENFA	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)
Autre (contrats aidés...)	<sup>(3)</sup>

**Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA**

<b>Type de personnels</b>		<b>Statut handicapé (MDPH) :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Personnel de direction	Personnel d'éducation et de surveillance			
Personnel administratif				
Personnel d'enseignement	Personnel TOSS			

**Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA**

<b>Diplôme obtenu le plus élevé <sup>(4)</sup></b>					
<i>Exemple</i>	5	Licence			
<b>Discipline(s) enseignées <sup>(4)</sup></b>					
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13				
<b>Niveau(x) d'enseignement <sup>(4)</sup></b>					
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5		

<sup>1</sup> En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

<sup>2</sup> L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

<sup>3</sup> Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé [www.safo.chlorofil.fr](http://www.safo.chlorofil.fr)

<sup>4</sup> Voir nomenclature ci-après

<b><u>Diplômes (1)</u></b>	<b><u>Discipline enseignée (2)</u></b>	<b><u>Niveau d'enseignement (3)</u></b>
<b>Niveau I</b>	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
<b>Niveau II</b>	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
<b>Niveau III</b>	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
<b>Niveau IV</b>	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
<b>Niveau V</b>	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
<b>Autres</b>	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	



Service Formation Continue  
Mme Nadine HIRTZLIN  
☎ 05 61 75 32 28  
Fax : 05 61 75 03 09  
[nadine.hirtzlin@educagri.fr](mailto:nadine.hirtzlin@educagri.fr)

**Etablissements privés**  
**CNEAP, UNREP**

**Formation BacPro AP et CPH - Fiche d'inscription**

<b>NOM :</b>	<b>Établissement :</b>
Prénom :	Adresse (postale exacte) :
<b>Date de Naissance :</b> (à renseigner obligatoirement)	Fax :
Catégorie :	<b>Mél Établissement (obligatoire) :</b>
Grade :	Adresse :
<b>Mél Professionnel (obligatoire):</b>	Tél. :
	Fax :

<b>Vous êtes :</b>	Structure organisatrice de l'action : <b>ENSFEA Toulouse</b>
Directeur adjoint <input type="checkbox"/>	Intitulé : <b>Bac Pro AP et CPH</b>
Coordonnateur de la filière <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <b>ENSFEA Toulouse</b>
Enseignant <input type="checkbox"/>	Code de l'action (N°SAFO) : <b>530738/1</b>
Autre <input type="checkbox"/>	<b>Date : le 05 octobre 2018</b>
<b>Motivations de la demande :</b>	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 13 septembre 2018</b>
Développement personnel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <b>PARIS</b>
Compétences professionnelles <input type="checkbox"/>	Code de l'action (N°SAFO) : <b>530738/2</b>
Nouvelles fonctions <input type="checkbox"/>	<b>Date : le 06 novembre 2018</b>
Nouveaux programmes <input type="checkbox"/>	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 08 octobre 2018</b>
	<input type="checkbox"/> <b>LYON</b>
	Code de l'action (N°SAFO) : <b>530739/1</b>
	<b>Date : le 09 octobre 2018</b>
	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 17 septembre 2018</b>

<b>Avis du Directeur de l'établissement</b>	<b>Visas de l'établissement et de la fédération</b>
Favorable <input type="checkbox"/>	<b>Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP</b> <b>Visa des fédérations régionales et de la fédération nationale pour les établissements relevant de l'UNREP (envoi groupé)</b>
Défavorable <input type="checkbox"/>	
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

Service Formation Continue  
Mme Nadine HIRTZLIN  
☎ 05 61 75 32 28  
Fax : 05 61 75 03 09  
[nadine.hirtzlin@educagri.fr](mailto:nadine.hirtzlin@educagri.fr)

**Représentants**  
**UNMFREO**

**Formation BacPro AP et CPH - Fiche d'inscription**

<u>NOM :</u>	<b>Établissement :</b>
Prénom :	Adresse (postale exacte) :
<b>Date de Naissance :</b> (à renseigner obligatoirement)	Fax :
Catégorie :	<b>Mél Établissement (obligatoire) :</b>
Grade :	Adresse :
<b>Mél Professionnel (obligatoire):</b>	Tél. :
	Fax :

<b>Vous êtes :</b>	Structure organisatrice de l'action : <b>ENSFEA Toulouse</b>
Directeur adjoint <input type="checkbox"/>	Intitulé : <b>Bac Pro AP et CPH</b>
Coordonnateur de la filière <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <b>ENSFEA Toulouse</b>
Enseignant <input type="checkbox"/>	Code de l'action (N°SAFO) : <b>530738/1</b>
Autre <input type="checkbox"/>	<b>Date : le 05 octobre 2018</b>
<b>Motivations de la demande :</b>	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 13 septembre 2018</b>
Développement personnel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <b>PARIS</b>
Compétences professionnelles <input type="checkbox"/>	Code de l'action (N°SAFO) : <b>530738/2</b>
Nouvelles fonctions <input type="checkbox"/>	<b>Date : le 06 novembre 2018</b>
Nouveaux programmes <input type="checkbox"/>	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 08 octobre 2018</b>
	<input type="checkbox"/> <b>LYON</b>
	Code de l'action (N°SAFO) : <b>530739/1</b>
	<b>Date : le 09 octobre 2018</b>
	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 17 septembre 2018</b>

<b>Avis du Directeur de l'établissement</b>	<b>Visas de l'établissement et de la fédération régionale UNMFREO</b>
Favorable <input type="checkbox"/>	
Défavorable <input type="checkbox"/>	
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

## Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p><b>Elsa TARAGO</b>  <a href="mailto:elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr">elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr</a>            Chargé de formation : Francis SABIN            Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont)            Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p>	<p>DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes            Tél : 04 73 42 27 76            Tél : 04 73 42 15 06              Tél : 04 78 63 13 39</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p><b>Sylvaine RODRIGUEZ</b>  <a href="mailto:sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr">sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr</a>            Assistantes : Françoise PICOT (Besançon)            Edith BLONDEL (Dijon)</p>	<p>DRAAF Bourgogne – Franche-Comté            Site Besançon :            Tél : 03 81 47 75 46 (36)            Site Dijon :            Tél : 03 80 39 30 82</p>
BRETAGNE	<p><b>Carmen GAN</b>  <a href="mailto:carmen.gan@agriculture.gouv.fr">carmen.gan@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr">formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr</a>            Assistantes : Laurence GUICHARD et            Françoise RAFFRAY</p>	<p>DRAAF Bretagne              Tél : 02 99 28 22 04            Tél : 02 99 28 22 85            Tél : 02 99 28 22 80</p>
CENTRE VAL DE LOIRE	<p><b>Jean-Michel FRANÇOIS</b>  <a href="mailto:jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr">jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr</a>            Chargée de mission : Mathilde GUERTIN            Assistante : Muriel MICHAUD</p>	<p>DRAAF Centre Val de Loire              Tél : 02 38 77 40 24            Tél : 02 38 77 40 27            Tél : 02 38 77 41 96</p>
CORSE	<p><b>Véronique BERTOCHÉ</b>  <a href="mailto:veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr">veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr</a>  <a href="mailto:dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p>DRAAF Corse              Tél : 04 95 51 86 74</p>
GUADELOUPE	<p><b>Nadia COLOT</b>  <a href="mailto:nadia.colot@agriculture.gouv.fr">nadia.colot@agriculture.gouv.fr</a>            Assistante : Marie-Ena BERNOS</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude)            Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)</p>
GRAND-EST	<p><b>Isabelle CARBONNEAUX</b>  <a href="mailto:isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr">isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr</a>            Assistante : Mélanie GAUGE              Chargé de formation : Pierre-Irénée BRESSOLETTE            Assistante : Brigitte LECORNEY              Chargé de formation : Eric AIMON</p>	<p>DRAAF Grand Est            Tél : 03 26 66 20 25 (20 21)              Site Strasbourg            Tél : 03 69 32 50 67 (56 66)              Site Metz            Tél : 03 55 74 11 08 (11 09)</p>
GUYANE	<p><b>Délégue régionale Formco :</b>  <b>Suzie THOMPSON</b>  <a href="mailto:suzie.thompson@agriculture.gouv.fr">suzie.thompson@agriculture.gouv.fr</a>    <b>Délégue régionale GRAF :</b>  <b>Josiane SARANT</b>  <a href="mailto:josiane.sarant@educagri.fr">josiane.sarant@educagri.fr</a></p>	<p>DAAF de Guyane (Cayenne)            Tél : 05 94 29 70 77              LEGTA de Macouria            Tél : 05 94 38 76 26</p>
HAUTS-DE-FRANCE	<p><b>Sylvie-Anne REMY</b>  <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a>            Assistante : Sonia LESAGE (Amiens)            Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)</p>	<p>DRAAF Hauts-de-France            Tél : 03 22 33 55 49            Tél : 03 22 33 55 39            Tél : 03 62 28 40 76</p>
ILE-DE-FRANCE	<p><b>Nathalie GARRIGUES</b>  <a href="mailto:nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr">nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr</a>            Assistante : Rachel GARCIA</p>	<p>DRIAIF Ile de France (Cachan)            Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	<b>Julie ALCINDOR</b> <a href="mailto:julie.alcindor@agriculture.gouv.fr">julie.alcindor@agriculture.gouv.fr</a>	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	<b>Nadine FONTAINE</b> <a href="mailto:nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr">nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr</a> Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	<b>Danièle LEVARD</b> <a href="mailto:daniele.levard@agriculture.gouv.fr">daniele.levard@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie Tél : 02 31 24 97 16 (99 08)  Site Rouen Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	<b>Mickael TRILAUD</b> <a href="mailto:drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr">drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr</a> Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistante : Betty PACHIN (Limoges) Assistants : Catherine CHARLIER et Martine ELLIOT (Poitiers)	DRAAF Nouvelle Aquitaine Tél : 05 55 12 92 22  Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 92 73  Tél : 05 49 03 11 25 et 11 23
OCCITANIE	<b>Mireille BASSOU</b> <a href="mailto:mireille.bassou@agriculture.gouv.fr">mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</a> Adjointe : Isabelle BABEAU Assistants : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18  Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66  Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	<b>M. Pierre HERVOUET</b> <a href="mailto:pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr">pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr</a> Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Pays de la Loire Tél : 02 72 74 70 14 (70 15)
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	<b>Mme Florence BRUNIER</b> <a href="mailto:florence.brunier@agriculture.gouv.fr">florence.brunier@agriculture.gouv.fr</a> Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistante : Patricia PARAVISINI	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur  Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27  Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	<b>M. Lionel LEVET</b> <a href="mailto:Lionel.levet@agriculture.gouv.fr">Lionel.levet@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 89 43 (89 47)

Mise à jour le 12/02/2018

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

[Délégations régionales](#)

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

[Espace Admin. Centrale](#)

### Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.

[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation]